

## INVENTONS UN AVENIR RESPONSABLE, ÉQUITABLE ET DÉSIRABLE POUR LA MEL

### DES INCONTOURNABLES POUR UN PROJET MÉTROPOLITAIN

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE FÉVRIER 2020

ENRICHIE PAR LE RETOUR SUR DEUX MOIS DE CRISE SANITAIRE

Des défis  
à relever

Un  
impératif

Des  
incontournables




Les membres du Conseil de développement ont jugé important, au début du mandat, de partager leur perception de la métropole et de ses priorités avec le nouvel exécutif de la MEL et l'ensemble des conseillers métropolitains. Cette réflexion a été menée entre septembre 2019 et février 2020.

En s'appuyant sur les **défis à relever sur le territoire métropolitain**, cette contribution a mis d'abord en lumière **l'impérieuse nécessité de l'élaboration d'un véritable projet métropolitain, une vision pour l'avenir**, fédérant tous les acteurs économiques et institutionnels, les habitants. **Ce projet doit être le véritable vecteur d'une communauté partageant les mêmes ambitions.** À partir de là, l'accent est donc **mis sur les politiques et modes de faire** qui appellent, aux yeux des membres du Conseil de développement **une attention toute particulière** et qui constituent pour eux **des incontournables** pour un projet métropolitain.

**Le Conseil de développement forme le vœu qu'à l'issue du mandat qui s'engage, nous vivions dans une métropole :**

- ➔ **MOBILE** qui a repensé ses déplacements, qui a tourné le dos au tout voiture, même si celle-ci reste indispensable, qui a engagé le renforcement de l'offre de transports collectifs, qui a développé un ensemble très performant de liaisons deux roues;
- ➔ **VIGILANTE** qui veille aux besoins vitaux de tous et plus spécifiquement des plus fragiles en les accompagnant dans la rénovation énergétique de leur logement, en réduisant les risques pour la santé, en promouvant une alimentation saine ;
- ➔ **NATURE** qui permet à tous ses habitants d'accéder à un ou des espaces de récréation, de nature, de calme immédiatement accessible depuis son logement, son travail, qui a sanctuarisé et élargi la place de la nature et de l'agriculture durable sur son territoire;
- ➔ **ATTRACTIVE** qui offre à tous, habitants, visiteurs, un espace public attrayant, apaisé, convivial, où chacun trouve sa place, propice aux rencontres, permettant d'accéder aux lieux majeurs de la métropole, mettant en valeur le patrimoine bâti métropolitain;
- ➔ **ENGAGÉE** qui construit sa réussite sur une ambition partagée par les responsables politiques et relayée auprès de tous les acteurs du territoire, mobilisés dans la même perspective;
- ➔ **COLLABORATIVE** qui fait de la participation de la population aux choix décisifs, aux modalités de mise en œuvre des politiques, à l'évaluation des résultats obtenus le cœur du moteur démocratique;
- ➔ **OUVERTE** qui met, enfin, en œuvre avec ses voisins de l'aire métropolitaine transfrontalière les politiques opérationnelles pour résoudre les difficultés qu'ils partagent, pour valoriser les atouts qu'ils ont en commun.

La crise sanitaire est venue bouleverser ce calendrier. Si l'ensemble des propositions reste d'actualité, le Conseil de développement les a réexaminées ces deux derniers mois à la lumière de la lourde expérience que tous ont vécu et les nouvelles appréciations sont reprises en rose dans le document général. Nous y avons identifié :

- ° les incontournables renforcés par la crise : 
- ° ceux qui nécessitent des inflexions indispensables : 
- ° et enfin les nouvelles priorités à prendre en compte : 

Le titre que nous avons choisi à l'époque « Inventons un avenir responsable, équitable et désirable pour la MEL » trouve un écho particulier au moment où tout le monde s'interroge sur le monde d'après.

## SYNTHÈSE LES INCONTOURNABLES POUR UN PROJET MÉTROPOLITAIN

### Des défis à relever

#### DES FINALITÉS POUR LES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES

- ➔ Répondre à l'urgence climatique et à la transition énergétique;
- ➔ Poursuivre la lutte contre la précarité, l'exclusion
- ➔ Exercer ses responsabilités de Métropole.

### Un impératif

#### UN PROJET POUR LA MÉTROPOLE

- ➔ Co-construire dans les 6 mois qui suivront l'installation du Conseil métropolitain le projet stratégique de la MEL, en associant tous les acteurs du territoire : mondes institutionnel, économique, académique, société civile;



*Mieux préparer le monde de demain grâce à un projet métropolitain systémique, prévoyant, inventif et partagé.*

- ➔ Instaurer un comité politique de pilotage du projet et faire un point régulier de l'avancement de celui-ci avec les autres acteurs du territoire;
- ➔ Construire un tableau de bord conjuguant indicateurs statistiques et éléments d'évaluation sensibles.

### Des incontournables

#### POUR MIEUX VIVRE DANS LA MÉTROPOLE

#### Un modèle de mobilité renouvelé :

- ➔ Finaliser au plus vite le plan de déplacements urbains (PDU) affichant les priorités d'objectifs et de moyens ;
- ➔ Investir fortement et immédiatement dans les transports collectifs : réaliser des voies en sites propres partout où cela est possible, accélérer les études des projets prioritaires du Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), diversifier les moyens de transports pour répondre aux besoins de tous;



*Renforcer l'offre en transports collectifs pour contrebalancer la peur de la contamination et la distanciation physique.*

- ➔ Réaliser un réseau structurant de pistes cyclables continues, confortables, sécurisées, desservant les pôles majeurs du territoire métropolitain;



*Passer rapidement des promesses aux actes pour offrir un réseau de pistes cyclables de qualité.*

➔ Réduire les flux routiers par la régulation de la circulation, le partage des véhicules, des parkings relais, le péage positif;



*Engager une politique pro-active des temps de la ville et accompagner le télétravail.*

➔ Dégager les marges financières nécessaires à cette rupture majeure indispensable en décidant d'un moratoire sur les investissements pour les nouvelles infrastructures routières mineures.

### Une métropole attentive aux besoins vitaux des métropolitains :

➔ Mettre en place un ambitieux programme de rénovation de l'habitat industriel ouvrier en faisant de la MEL le tiers organisateur accélérateur des réalisations;



*Inscrire la réhabilitation thermique de l'habitat industriel ouvrier en priorité de l'action métropolitaine.*

➔ Faire de l'habiter la grande cause métropolitaine dans les territoires concentrant le plus de difficultés;



*Mettre en œuvre tous les moyens pour réduire la fracture numérique.*

➔ Accélérer la production d'une alimentation saine et accessible d'origine locale;



*Capitaliser sur les bonnes pratiques de consommation de produits locaux et de circuits courts.*

➔ Renforcer les mesures de lutte contre les pollutions de l'air et garantir un accès à une eau de bonne qualité.



*Identifier et agir sur les producteurs de particules fines autres que l'automobile.*

### Une métropole nature :

➔ Renforcer la gestion économe, durable et de qualité de l'espace agricole et naturel de la métropole;



*Réinterroger les projets de développement générateurs potentiels de congestion routière.*

➔ Garantir à tout habitant de la métropole un espace de récréation et de nature à 5 minutes au plus de chez lui;

➔ Verdir toute la ville.



*Mobiliser tous les acteurs locaux pour végétaliser l'espace urbain dense.*

### Un espace public agréable et apaisé :

➔ Enrichir la conception des espaces publics par des démarches participatives avec les usagers, les riverains et faire plus souvent appel à des consultations internationales de concepteurs;

➔ Interroger la place de l'automobile dans l'espace public pour la réduire au profit des piétons, des modes doux, des transports en commun;



*Renforcer le confort des habitants en luttant contre le bruit de la circulation automobile.*

➔ Expérimenter de nouvelles formes d'organisation de l'espace public : vélorue, espaces mixtes, usages temporaires, ...



## POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE


### Un projet stratégique, une mise en œuvre collective :

➔ Compléter la gouvernance par domaines techniques par des vice-présidences en charge des grandes orientations stratégiques transversales : changement climatique, cohésion sociale, ...;


➔ Organiser régulièrement les concertations avec les acteurs du territoire sur ces grandes orientations;

➔ Développer le rôle d'acteur charnière de la MEL pour faciliter la mise en œuvre de politiques et actions publiques relevant de nombreux intervenants.

## Une métropole participative :

- ➔ Faire connaître la MEL et ses actions à tous les métropolitains;
  - ➔ Faire vivre un débat démocratique citoyen permanent tout au long du mandat, tout à la fois sur les questions stratégiques ou sur les orientations des politiques liées aux compétences de la MEL, en mobilisant tous les outils participatifs;
-  **Ne pas sacrifier la démocratie participative à l'urgence de la relance et impliquer les citoyens dans la construction du monde d'après.**
- ➔ Renforcer la place du Conseil de développement dans certaines instances métropolitaines : comité de pilotage politique du projet, Conférence des maires, commissions thématiques, ...

## Une collaboration interterritoriale :

- ➔ Construire une vision stratégique partagée pour l'ensemble de l'aire métropolitaine transfrontalière de Lille sur un mode de coopération léger et flexible et mettre en place les outils opérationnels adéquats;
  - ➔ Mettre en œuvre au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai un plan d'actions concrètes profitant directement aux eurométropolitains plus particulièrement dans les domaines de la culture, de l'emploi et de l'aménagement du territoire.
-  **Après le cadennassage de la frontière franco-belge, conduire une évaluation de cette situation et imaginer comment l'Eurométropole pourrait pallier une telle paralysie.**

## Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

### Conseil de Développement MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

Le **Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille** est **une instance de démocratie participative** qui, depuis près de 20 ans, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et actions métropolitaines. Il est composé de **165 citoyens bénévoles** issus des milieux socio-culturels, du monde économique et d'habitants de la métropole intéressés par l'action de la MEL pour le territoire et les citoyens.

C'est un lieu de débat et d'expression citoyenne qui s'appuie sur l'expertise d'usage de ses membres. Il fonde son fonctionnement sur l'intelligence collective qui lui permet de construire des contributions argumentées à l'attention des élus métropolitains. Ceux-ci peuvent le saisir pour toute contribution sur les politiques métropolitaines et le Conseil de développement peut également s'autosaisir de toute question concernant le territoire.

Ces dernières années, le Conseil de développement a notamment produit à la demande des élus des contributions sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le plan local d'urbanisme (PLUI), la politique de la MEL envers la jeunesse, la santé environnementale, le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et le Programme local de l'habitat.

Les auto-saisines du Conseil de développement ont, elles, concerné **l'attractivité du territoire**, la **démocratie participative**, le **vivre ensemble** et la **rénovation énergétique de l'habitat**.

Actuellement le Conseil de développement reste fortement impliqué dans l'élaboration PLH et du PDU, ainsi que dans la mise en œuvre du PCAET.

Parallèlement, le Conseil de développement finalise des réflexions sur **l'économie circulaire**, sur l'innovation et sur **les espaces publics**. Ces contributions seront présentées aux élus et services de la MEL avant la fin de l'année.

 Conseil de développement  
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043  
59040 Lille Cedex  
Tél. : +33 (0)3 20 21 25 52  
Email : conseildev@lillemetropole.fr  
Site : www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr

Directeur de la publication : Gérard Flament  
Rédaction : les membres du Conseil de développement.  
Maquette et mise en page : MEL.  
Impression : Ressources partagées - 2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex.

Dépôt légal : janvier 2016 ISSN/200166615.

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.